

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
22 juin 2021	6	0	4	5	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 9 : Avenant n°1 au contrat de concession de la SME

Le Comité Syndical,

VU le contrat de concession de service public pour la gestion de l'eau potable et ses annexes en date du 20 décembre 2018,

VU la demande de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) en date du 22 mars 2021 relative à la passation d'un avenant au dit contrat,

VU les dispositions de l'article R3135-5 du code de la commande publique,

VU le projet d'avenant n°1 au contrat de concession de la SME joint en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour le SERM l'obtention d'une aide financière de la part de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour le financement de l'unité de traitement du carbone organique total, en cours de construction à l'usine de moulins les Metz,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la gestion de l'eau potable du 20 décembre 2018, ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du SERM



Julien VICK